

A&T COMMERCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 12.065.300,00 €

Siège social : 40 rue Eugène Jacquet

59700 MARCQ EN BAROEUL

807.870.845 RCS LILLE METROPOLE

* *

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2025

* *

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT JUIN A SEIZE HEURES TRENTE,**

Les associés de la société A&T COMMERCES, société par actions simplifiée au capital de 12.065.300,00 €, divisé en 120.653 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par lettre simple par le Président ;

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le Président de l'Assemblée au titre de chacun des participants, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc VERLY, ès-qualité de Gérant de la société OXALIS CONSULTING, Présidente.

Monsieur Didier HAZEBROUCK, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de l'Assemblée, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 110.610 des 120.653 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sur demande de Monsieur le Président, l'Assemblée autorise la présence de Monsieur Samuel KOROSEC, Juriste RESALLIANCE SERVICES ; Lequel est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres simples de convocation adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée certifiée, les pouvoirs des associés représentés, les votes par correspondance et la liste des associés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la date du 31 décembre 2024, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice,

DS
HL

- le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes,
- l'ordre du jour,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Nomination de Monsieur Hubert LEPOUTRE en qualité de nouveau Président en remplacement de la société OXALIS CONSULTING dont le mandat vient à échéance,

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

----- **LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE** -----

QUATRIEME RESOLUTION ADOPTEE

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de la société OXALIS CONSULTING à l'issue de la présente réunion, décide de nommer, à effet de ce jour, en qualité de nouveau Président de la Société, la société SOCIETE CIVILE HUBNES, Société Civile au capital de 12.000,00 € dont le siège est sis 89 rue Louis Constant, 59491 VILLENEUVE D'ASCQ, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 441 274 628, dont le représentant permanent est Monsieur Hubert LEPOUTRE, né le 23 Janvier 1956 à ROUBAIX (59), de nationalité française, demeurant à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 89 rue Louis Constant ; Ceci pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2030.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, l'administration et la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de son objet social et sous réserves des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la Collectivité des Associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Inès LEPOUTRE, en sa qualité de représentante légale de la société SOCIETE CIVILE HUBNES, et Monsieur Hubert LEPOUTRE, en sa qualité de représentant permanent de la société SOCIETE CIVILE HUBNES, Président, ont, par avance et chacun en ce qui le

DS
HL

concerne, confirmé qu'ils acceptaient la présente nomination en qualité de Président d'A&T COMMERCES, et que tant la société SOCIETE CIVILE HUBNES que Monsieur Hubert LEPOUTRE, qu'ils remplissent les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur le Président déclare que Madame Inès et Monsieur Hubert LEPOUTRE ont, par avance, remercié la Collectivité des Associés pour la confiance qu'elle leur témoigne dans le cadre de la présente nomination.

----- LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 17 heures 40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le nouveau Président et son représentant permanent, et le Secrétaire

**Le Président
Pour la société OXALIS CONSULTING
Marc VERLY**



**Le nouveau Président
Pour la société SOCIETE CIVILE HUBNES**

**Inès LEPOUTRE
Gérante**
*Mention « Bon pour acceptation du
mandat de Président d'A&T COMMERCES »*

**Hubert LEPOUTRE
Représentant permanent de SC HUBNES en
son mandat de Président d'A&T COMMERCES**
*Mention « Bon pour acceptation dudit
mandat »*

DocuSigned by:

2C4FE7F4DC404BE...

**Le secrétaire
Samuel KOROSEC**